

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal
Mercredi 30 mai 2018**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, Mme Marie-Claire GIBERGUES, M. Grégoire DUBOURG (arrivé à 21h05), Mme Marion LE MAUX, M. Olivier POMPONNE, M. Dominique DEPREZ, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Dominique FACUNDO, M. Didier SIMONNET, Mme Nathalie JOVIC, M. Max CASSILDE, Mme Laure KIELUS, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, M. Patrick SOLER, M. Dominique GOUVENOU.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Cécile ROBIN a donné pouvoir à M. Olivier POMPONNE

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Céline LAPOTRE

ABSENTS :

Mme Florence DESNEUX, Mme Stéphanie MONSEU, Mme Françoise PILLON, M. Dominique HERENT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique FACUNDO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Règlement intérieur du service enfance
3. Participation des familles au service enfance
4. Prise en charge du FPIC 2018 par la communauté de communes de l'aire cantilienne
5. Tarification de l'occupation du domaine public
6. Demande de subvention auprès du PNR Oise Pays de France au titre de la réhabilitation du petit patrimoine rural
7. Convention avec le PNR Oise Pays de France relative à la fourniture de panneaux de Signalisation d'Informations Locales (SIL)
8. Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)
9. Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents
10. Mutuelle communale : engagement de partenariat
11. Subventions aux associations
12. Tarifs de location de la salle des fêtes
13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du sol du gymnase
14. Classement dans le domaine public des parties communes du lotissement opération « Cœur de Village »
15. Classement dans le domaine public des parties communes du lotissement du « Clos du Chêne au Loup »
16. Désignation d'un délégué à la protection des données

Questions diverses

01) Désignation du secrétaire de séance

M. Dominique FACUNDO a été désigné secrétaire de séance.

02) Règlement intérieur du service enfance

Modifications de certaines dispositions du règlement intérieur :

- Dispositions d'accueil du mercredi suite au retour de la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire en septembre 2018,
- Ajout des pénalités aux parents annulant les inscriptions aux services extrascolaires lors des vacances scolaires,
- Précisions sur les obligations des parents lors des absences auprès du service enfance,
- Précisions sur les obligations du service enfance sur les quotas imposés sur l'accueil des enfants,
- Précisions les dispositions portant sur les études surveillées ou dirigées.

Voté à l'unanimité

3) Participation des familles au service enfance (vacances été 2018 et année scolaire 2018/2019)

Cotiser Quotient - pour la rentrée 2018-2019 Formule imposition 2017 - pour les vacances d'été 2018 quotient familial 2017-2018											
GRILLE APPLICABLE AU 09 JUILLET 2018											
TARIF DE BASE	TARIF SANS REPAS										
	Cotiser	Garde de Petite Enfance	Atelier après 18h	Atelier Centre de loisirs	Garde de petites vacances du centre municipal	Petites Vacances et Grandes vacances ASEP	Quotient enfants 4 jours ASEP 18 au 19 août	Service extrascolaire juillet / août	4 jours extra-scolaire	Atelier	
											tarif journalier
4,57 €	3,00 €	4,00 €	34,00 €	9,00 €	55,04 €	54,75 €	390,00 €	134,72 €			
Quotient 1	2 004 €	2 133 €	2,28 €	1,26 €	8 014 €	7,25 €	4 30 €	30,27 €	27 13 €	20 20 €	22 38 €
Quotient 2	574 004 €	426 35 €	2,24 €	2,21 €	8 014 €	8 218 €	5 66 €	41,07 €	22 85 €	135,80 €	11 70 €
Quotient 3	407 004 €	348 33 €	2,26 €	2,25 €	8 014 €	10 15 €	5 37 €	47,07 €	48 33 €	138,61 €	25 14 €
Quotient 4	238 004 €	1 004 00 €	5,39 €	2,85 €	8 014 €	11 47 €	3 38 €	55,76 €	43 81 €	158,43 €	55 37 €
Quotient 5	1 095 004 €	1 283 33 €	5,11 €	3,23 €	8 014 €	14 64 €	3 19 €	51,00 €	49 25 €	135,20 €	168,89 €
Quotient 6	2 004 €	1 25 33 €	4,57 €	5,05 €	8 014 €	14 57 €	3 10 €	55,44 €	54 75 €	134,26 €	118 72 €
total			3,95 €	3,97 €	8 014 €	21 81 €	11 99 €	120,98 €	81 50 €	355,30 €	172,80 €

A l'unanimité

04) Prise en charge du FPIC 2018 par la communauté de communes de l'aire cantilienne

- Répartition libre, en Aire Cantilienne, du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- 100 % de la contribution due au titre du FPIC supportée sur le budget général de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à l'exclusion de la contribution municipale des communes normalement due.

Voté à l'unanimité

05) Tarification de l'occupation du domaine public

Tarification de l'occupation du domaine public à partir du 1^{er} septembre 2018 :

Dépôt provisoire de matériaux, bennes, abris de chantier, stationnement de véhicules pour travaux, pose d'échafaudage : 0.70 € par m2, par jour.

Voté à l'unanimité

06) Demande de subvention auprès du PNR Oise Pays de France au titre de la réhabilitation du petit patrimoine rural

Le Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France peut accompagner la commune dans le cadre de son programme d'actions 2018, à la restauration de la couverture, ces maçonneries et des menuiseries du bâtiment des pompes au titre de la réhabilitation du petit patrimoine rural.

C'est dans ces conditions que le PNR Oise Pays de France a informé par courrier du 7 mai 2018, de son engagement à verser une subvention à hauteur de 25 000 €.

Pour bénéficier de cette aide, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'engagement de la commune à régler le solde des travaux et de signer la future convention avec le PNR pour cette opération.

07) Convention avec le PNR Oise Pays de France relative à la fourniture de panneaux de Signalisation d'Informations Locales (SIL)

M. le Maire informe l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour considérant que tous les éléments nécessaires n'étaient pas réunis pour délibérer valablement sur ce sujet.

08) Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

Monsieur le Maire rappelle que le monument aux morts subit des détériorations. La Commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

Coût de l'opération Rénovation du Monument aux morts TOTAL HT	2 771.15 € HT
<u>Financement</u>	
• Subvention au titre de la DETR (40% plafonnée à 150 000 €)	1 108.46 € HT
• Subvention au titre de l'ONAC (40%)	1 108.46 € HT
• A charge communale (autofinancement)	554.23 € HT

A l'unanimité

09) Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents

- 1 poste d'adjoint technique pour la garderie et la surveillance cantine : 11 heures par semaine pour l'année scolaire 2017/2018
- 1 poste d'adjoint technique pour combler le temps partiel non travaillé d'une ATSEM : 15 heures par semaine pour l'année scolaire 2017/2018
- 4 postes d'adjoints d'animation pour accroissement d'activité au centre de loisirs pendant la période estivale : 35 heures par semaine pour la période juillet et août 2018

Voté à l'unanimité

10) Mutuelle communale : engagement de partenariat

La société AXA propose une complémentaire santé Modulango aux habitants de la Chapelle-en-Serval à des conditions tarifaires promotionnelles.

La remise sera appliquée sur 3 niveaux de garanties selon les dispositions ci-dessous :

- 30 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus,
- 30 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 17,5 % pour les autres.

Convention votée à l'unanimité

11) Subventions aux associations

M. le Maire informe l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour considérant que tous les éléments nécessaires n'étaient pas réunis pour délibérer valablement sur ce sujet.

12) Tarifs de location de la salle des fêtes

1/ Location par des habitants de la commune ou par des agents communaux en activité sans condition de durée minimale d'activité pour les fonctionnaires et pour les agents contractuels recrutés pour une période minimale d'une année :

- 800 euros pour un week-end
- 80 euros pour une journée supplémentaire
- 100 euros pour une journée en semaine

2/ Location par des extérieurs :

- 2 900 euros pour un week-end
- 200 euros pour une journée supplémentaire
- 600 euros pour une journée en semaine

3/4

3/ Location par des professionnels de la restauration ou l'évènementiel :

- Capellois : 2 900 euros pour un week-end
- Extérieurs : 4 000 euros pour un week-end

4/ Montant pour réservation :

- Pour les habitants de la commune : 400 €
- Pour les extérieurs : 900 €

5/ Caution :

- Chèque de 1 525 €

Voté à l'unanimité

13) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du sol du gymnase

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental sur une valeur de 150 000 € HT sur un taux le plus élevé possible.

Voté à l'unanimité

14) Classement dans le domaine public des parties communes du lotissement opération « Cœur de Village »

M. le Maire rappelle que, par délibération D-2013-09-n° 7 en date du 26 septembre 2013, le conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la Société 3D Développeurs afin de fixer les conditions du transfert dans le domaine public communal des voiries et réseaux du lotissement « Cœur de Village ».

Le transfert à l'euro symbolique au profit de la commune de la Chapelle-en-Serval à usage de voirie, de réseaux et d'espaces verts concerne les parcelles cadastrées AC 210, AC 212, AC 215 et AC 218.

L'acte notarié signé chez Me Christian LOUF le 27 septembre 2016 rend la commune de la Chapelle-en-Serval propriétaire privé des parcelles AC 210, AC 212, AC 215 et AC 218 d'une surface totale de 563 m².

L'objet de la présente délibération a pour but d'effectuer le passage du statut de voie privée vers un régime de domanialité publique.

Voté à l'unanimité

15) Classement dans le domaine public des parties communes du lotissement du « Clos du Chêne au Loup »

L'objet de la présente délibération a pour but :

- le transfert amiable de la voirie du lotissement « le Clos du Chêne au Loup », d'un linéaire de 510 mètres,
- le transfert amiable des équipements annexes et des réseaux dudit lotissement et l'intègre au réseau public communal,
- transfert de la voirie du lotissement « le Clos du Chêne au Loup » dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune.

Contre : 2 Mme GIBERGUES, Mme KIELUS

Abstention : 2 Mme LE MAUX, M. DUBOURG

Pour : 14

Voté à la majorité

Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 22h10.

Daniel DRAY,
Maire,